Comment sont classés les chauffeurs de camion dans une entreprise de construction ?

Réponse courte

Dans le groupe C, en quatre échelons. **Cd** désigne le chauffeur débutant disposant du permis « camion », **C1** le chauffeur qualifié, **C2** le chauffeur confirmé et **C3** le chauffeur expérimenté. Le groupe couvre les chauffeurs de camion et de camion-grue.

La progression repose sur des **modules complémentaires de 24 heures**, distincts à chaque niveau. Le chauffeur Cd ayant réussi un test de compétence a le droit de suivre, après deux années, différents modules d'un volume total de 24 heures ; le C1 accède après deux nouvelles années à 24 heures de modules autres que ceux de C1 ; le C2 y accède après dix années, avec des modules autres que ceux de C1 et de C2.

La liste des modules est non exhaustive et couvre notamment la grue auxiliaire, les premiers secours, la lutte incendie, la gestion de l'environnement, le chargement et l'arrimage, la conduite avec remorques, la maintenance, la technologie véhicule, les aides à la conduite, le transport ADR, le chargement-déchargement et l'utilisation de la benne.

Définition

Le **module complémentaire** est une unité de formation courte, choisie dans une liste ouverte. Le volume exigé est de 24 heures par palier, les modules devant être distincts de ceux déjà validés.

Le **camion-grue** est expressément visé par l'intitulé du groupe C. La conduite d'une grue de chantier relève en revanche du groupe F.

Questions fréquentes

Comment sont classés les chauffeurs dans la convention du bâtiment ?

En quatre échelons du groupe C : Cd pour le débutant titulaire du permis camion, C1 pour le qualifié, C2 pour le confirmé, C3 pour l'expérimenté.

Quelle formation permet à un chauffeur de progresser d'un échelon ?

Des modules complémentaires de 24 heures, distincts à chaque palier, après réussite d'un test de compétence et écoulement du délai requis.

Quelles obligations pèsent sur l'entreprise pour la formation continue des chauffeurs ?

Mettre gratuitement les camions à disposition pendant la formation et l'organiser pendant les heures de travail, en vertu de l'article 28.3.

Quels modules complémentaires un chauffeur du bâtiment peut-il suivre ?

Grue auxiliaire, premiers secours, lutte incendie, gestion de l'environnement, chargement et arrimage, conduite avec remorques, maintenance, technologie véhicule, aides à la conduite ou transport ADR.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Un chauffeur peut-il valider deux fois le même module pour avancer ?

Non. Les modules doivent être distincts à chaque palier, ce qui suppose d'élargir réellement le champ de compétence.

Conditions d’exercice

Les quatre échelons se distinguent par l'ancienneté et par les modules validés.

Échelon	Condition d'accès	Formation
Cd	Détention du permis « camion »	Aucune
C1	Test de compétence, puis 2 années	24 heures de modules
C2	Test de compétence, puis 2 années	24 heures de modules autres que C1
C3	Test de compétence, puis 10 années	24 heures de modules autres que C1 et C2
Taux	Cd 19,2227 € ; C1 19,5382 € ; C2 20,3717 € ; C3 23,2442 €	Indice 992,24

Modalités pratiques

Les modules disponibles couvrent des domaines très différents.

Domaine	Modules
Sécurité	Premiers secours ; lutte incendie ; les aides à la conduite
Manutention	Grue auxiliaire ; chargement, déchargement, arrimage de charge et d'engin ; utilisation de la benne, pose et reprise de conteneurs
Conduite	Conduite avec remorques, niveaux 1 et 2
Technique	Maintenance et entretien, niveaux 1 et 2 ; technologie véhicule, niveaux 1 et 2
Environnement	Gestion de l'environnement
Matières dangereuses	Transport des matières premières dangereuses, permis ADR

Pratiques et recommandations

Ne confondez pas les deux régimes. La formation continue obligatoire des chauffeurs relève de l'article 28.3, qui impose de mettre les camions gratuitement à disposition et d'organiser la formation pendant les heures de travail ; les modules d'avancement de l'annexe II suivent leurs propres règles.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Le module ADR est le seul que vous puissiez imposer. Les frais restent à charge de l'entreprise, mais deviennent remboursables si le chauffeur part dans les trois ans suivant son obtention.

Un chauffeur ne franchit pas trois paliers avec le même domaine de compétence. Les modules doivent être distincts à chaque étape, ce qui étale la progression sur plusieurs exercices et se planifie comme tel.

Cadre juridique

Référence	Objet
Annexe II, groupe C, CCT Bâtiment 2025	Définitions de Cd à C3, délais et volumes de formation
Annexe II, groupe C, liste des modules, CCT Bâtiment 2025	Liste non exhaustive des modules complémentaires
Annexe II, groupe C, module ADR, CCT Bâtiment 2025	Module imposable par l'entreprise et remboursement dans les trois ans
Art. 28.3 CCT Bâtiment 2025	Formation continue des chauffeurs, camions et horaires
Art. 19.1.6 CCT Bâtiment 2025	Supplément de 0,50 €/h pour le transport exigeant le permis ADR
Annexe III CCT Bâtiment 2025	Barème applicable aux niveaux Cd à C3

Les modules validés doivent être distincts à chaque palier, ce qui interdit de franchir plusieurs échelons avec le même domaine de compétence. Le module ADR est le seul que l'entreprise puisse imposer, avec remboursement en cas de départ dans les trois ans.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.

 © 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois